

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier les Bains

Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

**N°034/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

**L'an deux mil vingt-six,**

**Le 08 avril à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints  
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine  
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Procurations :**

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>15</b>
PRESENTS	:	<b>13</b>
VOTANTS	:	<b>15</b>

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*VU* les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même Code ;

*VU* les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent, au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Les candidats sont invités à présenter leur liste de titulaires et suppléants. Une seule liste se déclare :

**TITULAIRES**

Muriel PAYAN, Fabrice LOISEAU, Violaine PIQUET-GAUTHIER

**SUPPLEANTS**

Xavier DUPORT, Gilles DELASSUS, Julien PHILIP

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**ELIT** les membres suivants de la Commission d'Appel d'Offres, sachant que les suppléants ne sont pas nominativement affectés à un titulaire :

**TITULAIRES**

Muriel PAYAN, Fabrice LOISEAU, Violaine PIQUET-GAUTHIER

**SUPPLEANTS**

Xavier DUPORT, Gilles DELASSUS, Julien PHILIP

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dubois', written in a cursive style.